

attendre l'arrivée des commerçants. Le projet de loi autorise l'office à acheter directement des pêcheurs.

L'honorable M. LÉGER: Aucune disposition du bill n'accorde cette autorité, que je sache. C'est ce contre quoi je proteste. L'office ne jouit pas suffisamment d'autorité.

L'honorable M. DANDURAND: Si le comité constate que le bill est défectueux sur ce point il pourra le modifier en conséquence, mais l'honorable sénateur constatera sans doute que l'office jouira suffisamment d'autorité pour assister directement ceux qui ne peuvent se tirer eux-mêmes d'affaires. L'honorable sénateur remarquera la définition suivante du mot "exportateur": "un pêcheur ou une coopérative de pêcheurs".

Le très honorable sénateur (le très honorable M. Meighen) demande pourquoi le Gouvernement n'a pas exposé une ligne de conduite en demandant au ministère d'Ottawa de la mettre à exécution. De prime abord, le problème paraît beaucoup moins compliqué qu'il ne l'est en réalité. Depuis des années les chambres de commerce, les comités locaux, les habitants et les journaux des Provinces maritimes déclarent que les conditions sont déprimantes, et tous cherchent à résoudre le problème qui éprouve l'industrie des pêcheries. Fait à noter, aucune solution pratique n'a encore été présentée. Le bill placera environ \$800,000 à la disposition de l'office pour assister ces pauvres pêcheurs. Au lieu de confier ce travail au ministère des Pêcheries d'Ottawa, il vaudrait bien mieux, semble-t-il, en confier le soin à trois personnages de haute valeur avec quartiers à Halifax, faciles d'accès, et libres de parcourir le pays pour se renseigner sur les conditions et trouver quelles mesures pourraient mieux améliorer la situation.

Lorsque le bill sera devant le comité de la banque et du commerce je prierai mes collègues des Provinces maritimes de venir nous exposer leurs besoins et nous indiquer le moyen de rendre plus efficace ce projet de loi.

Je propose la deuxième lecture du bill.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: J'avoue, honorables collègues, que je suis plutôt un profane en matière de pêcheries. Mes connaissances sur ce point sont plutôt limitées. Cependant, ayant été pendant quelques années ministres des Pêcheries je me suis demandé, en écoutant les remarques de l'honorable leader (l'honorable M. Dandurand), quelle pourrait être mon attitude dans les circonstances si j'étais encore à la tête de ce ministère.

Je dirai tout d'abord à mes honorables collègues que le ministère des Pêcheries compte plusieurs excellents fonctionnaires qui se sont spécialisés dans les diverses opérations de cette industrie d'un littoral à l'autre. Je suis certain

que ces personnes sont très bien renseignées sur les marchés étrangers, sur la quantité de poisson qui y peut être vendu, sur les productions domestiques respectives ainsi que sur les préparations que doit subir le poisson pour pénétrer sur ces marchés. Si je devais choisir ceux qui devront étudier les conditions des marchés étrangers je les prendrais parmi ces fonctionnaires. D'autre part, si le ministère manque de renseignements, pourquoi ne se ferait-il pas expliquer les conditions du marché mondial par les saleurs et les commerçants les plus importants? Puis, s'il conclut que le Canada prépare son poisson par des méthodes qui laissent à désirer, il pourrait s'occuper de remédier à la situation.

Il s'agit donc de nommer trois personnages qui seront rémunérés. Comme mon très honorable chef le faisait remarquer, ils parcourront certainement tout l'univers. Ils se rendront en Espagne, maintenant que la révolution est finie; ils iront en Italie, en Norvège, en Suède et en Ecosse. Quels avantages les pêcheurs ou les saleurs de chez nous retirent de ces voyages? Je n'en sais rien, attendu que le ministère possède déjà de bien meilleurs renseignements que ne pourront jamais lui en procurer les trois personnages qui composeront l'office.

L'honorable M. DANDURAND: Sur quel document se fonde l'honorable sénateur pour dire que ces personnages parcourront tous les pays d'Europe?

L'honorable M. BALLANTYNE: Ce serait tout naturel.

L'honorable M. DANDURAND: Je prétends le contraire. D'ailleurs le comité de la banque et du commerce tirera la chose au clair.

L'honorable M. BALLANTYNE: Ne serait-il pas naturel que les membres de l'office, une fois en place, se disent: "Nous devons nous transporter sur les marchés étrangers pour savoir pourquoi nous les avons perdus, et le reste?"

Si ces personnages ne doivent pas voyager, pourquoi nommer des personnes qui ne possèdent pas la moitié des connaissances que nous constatons chez les spécialistes du ministère des Pêcheries?

L'honorable M. DANDURAND: En réponse à l'honorable sénateur je dirai que les enquêtes se feront sur les côtes de l'Atlantique. L'office s'abouchera avec les producteurs afin de savoir quelles seraient les moyens à prendre pour augmenter la production. Les producteurs savent quelle concurrence ils doivent vaincre, dans l'île de Cuba, par exemple, et pourquoi le poisson de Norvège y est préféré. Je serais fort surpris que l'office parcourre